



Réponse du Conseil municipal
au
Conseil général

Interpellation de Monsieur Vincent RAYMOND concernant la sécurité des données informatiques de la Commune de Saint-Maurice

I. Introduction

Le 1^{er} septembre 2021, Le conseiller général Vincent Raymond a déposé une interpellation au bureau du Conseil général dont le titre mentionnait « Interpellation – la sécurité des données informatiques ». En substance, le signataire rappelait l'importance de la sécurité des infrastructures numériques de la Commune, en prenant pour exemple la cyberattaque survenue dans la Commune Rolloise. Les données traitées par l'administration étant souvent sensibles et concernant des aspects privés des citoyens, il lui paraissait nécessaire de s'assurer de la sécurité informatique de la commune.

L'interpellation demandait :

1. Quelles sont les mesures prises par le Conseil municipal pour s'assurer de la sécurisation des données numériques ?
2. Quelle est la stratégie mise en place afin de poursuivre le travail en cas d'impossibilité d'accès à ces données numériques ?
3. Quelle sensibilisation à la sécurité numérique est faite auprès des personnes qui ont accès à ces données ?
4. Dans quelle mesure est-il souhaitable de procéder à un examen des vulnérabilités numériques de notre administration communale, par exemple en travaillant avec les équipes de Cybersafe ?

II. Position du Conseil municipal

En préambule, il convient de rappeler que la Commune travaille avec des prestataires informatiques externes et, pour répondre à cette interpellation, le Conseil municipal s'est appuyé sur les avis de la société informatique CIGES, Centre Informatique de Gestion.

1. *Quelles sont les mesures prises par le Conseil municipal pour s'assurer de la sécurisation des données numériques ?*

Les données bureautiques et applicatives de la commune sont actuellement hébergées chez CIGES, centre informatique hébergeant 22 communes du Valais Romand pour un total de 125'000 habitants et plus 2'000 postes connectés au centre CIGES. CIGES compte notamment pour actionnaires les villes de Sion et Val de Bagnes ainsi que les sociétés énergétiques OIKEN et ALTIS. Il paraissait clair pour le Conseil municipal de s'associer à des partenaires externes et experts en gestion de données informatiques.

Au travers de son centre d'hébergement, CIGES a mis en place bon nombre de mesures organisationnelles afin de sécuriser les données hébergées. La société est certifiée ISO 27'001 depuis 2016, ce qui signifie qu'elle suit une charte stricte en matière de « management de la sécurité de l'information » et d'identification des cybermenaces. Cette norme permet une mise en place de mesures assurant confidentialité, intégrité et disponibilité de nos informations et n'a été délivrée qu'à une poignée d'acteurs informatiques en Valais.

La gestion des mots de passe est aussi un point fondamental de la cybersécurité, 90% des attaques digitales provenant de manipulations de la part des utilisateurs finaux. Pour sécuriser au maximum ces

procédures, en plus des requêtes régulières demandant aux collaborateurs de changer leurs mots de passe, CIGES est entré en phase de tests pour l'authentification multi facteur, qui sera introduite en fin d'année auprès de nos utilisateurs finaux. Comme son nom l'indique, cette authentification demandera à l'utilisateur une double sécurité avant de pouvoir se connecter à son poste.

Des mesures techniques sont également mises en place par notre prestataire. Principalement, la sécurité informatique en matière technique passe par une mise à jour régulière des systèmes et des infrastructures, un processus de sauvegarde régulier et un traitement strict des filtrages antivirus au centre CIGES et sur les postes de nos collaboratrices et collaborateurs.

Il convient aussi de souligner que des démarches avaient été entreprises avec nos prestataires informatiques avant que cette interpellation soit déposée et que, depuis, CIGES a notamment envoyé un mail à tous les collaborateurs de Saint-Maurice pour rappeler les bonnes pratiques en matière de sécurité informatique en joignant également des documents PDF de rappels. Ces documents sont annexés à cette réponse.

2. *Quelle est la stratégie mise en place afin de poursuivre le travail en cas d'impossibilité d'accès à ces données numériques ?*

En cas d'impossibilité d'accès aux données, notre prestataire informatique CIGES a certifié que tout serait mis en œuvre pour rétablir la situation dans les plus brefs délais, en se basant sur les sauvegardes effectuées. La stratégie de la commune dans ce genre de situation devra être analysée et, surtout, notre administration ne doit pas négliger la réaction à avoir en cas d'attaque. Un plan de communication sera établi afin de garantir, en cas de cyberattaque, une transparence envers les citoyennes et citoyens.

3. *Quelle sensibilisation à la sécurité numérique est faite auprès des personnes qui ont accès à ces données ?*

La sensibilisation des collaborateurs est un point essentiel, car, malheureusement, le « maillon faible » reste l'utilisateur et son comportement. CIGES propose des cours de sensibilisation en présentiel et des formations en ligne qui peuvent rendre attentifs les collaborateurs de l'administration. Des formations sur le sujet seront prochainement dispensées par notre prestataire aux collaboratrices et collaborateurs de la Commune de Saint-Maurice.

4. *Dans quelle mesure est-il souhaitable de procéder à un examen des vulnérabilités numériques de notre administration communale, par exemple en travaillant avec les équipes de Cybersafe ?*

Toute mesure pouvant mener à une amélioration dans l'approche de la sécurité est la bienvenue. Cyber-safe.ch teste les systèmes informatiques, nos collaborateurs et notre gouvernance afin d'identifier les failles et les vulnérabilités pour dresser un état des lieux de la cybersécurité de notre administration. Le Conseil municipal évaluera la possibilité de réaliser ce type d'audit.

III. Conclusion

Conscient des risques que peuvent amener ces attaques 2.0, le Conseil municipal prend très au sérieux le risque de telles attaques. Deux mots d'ordre dictent d'ores et déjà toute décision et intervention du Conseil municipal : la prévention et l'adaptation. Le Conseil général sera informé des décisions prises en la matière par le Conseil municipal.

Municipalité de Saint-Maurice

Président
Xavier Lavanchy



Secrétaire
Alain Vignon

